

À l'occasion de la clôture des comptes de 2019 et en sa qualité de producteur des comptes de l'État, la DGFIP a initié l'an dernier un chantier très structurant de valorisation des données de la comptabilité générale. Ce chantier s'est d'ores et déjà traduit par une avancée très significative du calendrier de dépôt du projet de loi de règlement (PLR) au printemps 2020, une refonte du compte général de l'État ou bien encore la mise en place de sessions de formation à destination des administrateurs du parlement.

S'agissant du calendrier de production des comptes et de dépôt du PLR, l'objectif qui nous est assigné vise un dépôt du texte à la mi-avril à compter de l'an prochain afin que les informations contenues dans le PLR puisse alimenter pleinement les réflexions et les travaux des parlementaires dans le cadre du débat d'orientation des finances publiques et du « printemps de l'évaluation ».

Pour la clôture des comptes de 2020, la méthode par agrégats est reconduite avec une clôture plus précoce de nombreux agrégats (charges et dettes financières notamment). Les kits de clôture présentant ce nouveau calendrier sont en cours de finalisation et de diffusion selon le calendrier habituel. Par ailleurs, les journées d'études qui sont traditionnellement organisées à l'automne et permettent un temps d'échange privilégié avec les acteurs du réseau ont été adaptées au contexte sanitaire et, en particulier, un podcast accompagnant une présentation par diapositive est venu se substituer à la journée d'étude des CQC prévue initialement au début du mois de novembre.

Pour les comptes 2019, la date de fin des écritures comptables pour le réseau comptable de la DGFIP (hors DCM) était fixée au 14 février 2020 (fermeture de la période technique 14). L'essentiel des agrégats comptables concernant le réseau portait sur une date de fin au 14 février sous réserve de quelques exceptions comme le sous-agrégat « parc immobilier ».

Pour les comptes 2020, d'autres opérations d'inventaire sont avancées comme celles relatives à l'agrégat « charges » pour lequel la date de dernière écriture est le 29 janvier 2021.

Il est rappelé que les dates de clôture des agrégats et des sous-agrégats sont impératives car elles constituent un élément indispensable à la réussite de l'exercice.

Afin de sécuriser et de simplifier le processus, une évolution CHORUS est prévue : toute écriture enregistrée par un comptable sur un compte PCE associé à un agrégat pour lequel la date de dernière écriture est passée fera l'objet d'un blocage outil dans CHORUS. Autrement dit, l'outil sera adapté pour coller aux dates réglementaires de clôture de chacun des agrégats. Par exemple, une écriture sur un compte PCE associé à l'agrégat « charges » intervenant après le 29 janvier 2021 fera l'objet d'un blocage dans CHORUS. À noter que ce dispositif se cumule avec celui des périodes techniques P13, P14A et P14B dans CHORUS. Cette évolution devrait être mise en production pour les comptes 2020. Les premiers tests ont conduit à la mise en production technique. Toutefois, une nouvelle série de tests « métiers » doit avoir lieu mi-novembre.

En complément de cet objectif stratégique d'avancement du calendrier, une attention toute particulière portera sur l'impératif d'un degré élevé de qualité comptable. Dans le contexte de crise majeure liée à la pandémie, les données de la comptabilité générale ont vocation à être largement mobilisées pour quantifier les impacts de la crise. Ceci se traduira naturellement par la production d'une information dédiée sur les incidences de la crise sanitaire, les mesures de soutien et de relance de l'économie.

L'ensemble de ces chantiers de valorisation des données de la comptabilité générale forme un tout cohérent qui permet de renforcer le sens, l'utilité et la visibilité des travaux de l'ensemble des acteurs de la fonction financière et comptable de l'État.